

Deux points de vue syndicaux

1. Éduquer à la responsabilité

Guillaume Touzé

SECRÉTAIRE FÉDÉRAL AU SGEN-CFDT
SECTEUR POLITIQUE ÉDUCATIVE

Internet a ceci de particulier qu'il a forcé la porte de nos écoles avec plus de brusquerie qu'aucun média...

Avant les années 1980, on pouvait sans risque prétendre que l'environnement ordinaire des élèves était trop pauvre pour permettre les apprentissages, et que seule la salle de classe permettait à l'enseignant d'apporter les éléments essentiels. Ainsi, l'institution scolaire a pu prendre son temps pour intégrer l'apport de l'audiovisuel sans bousculer le schéma traditionnel de « enseignement en salle de classe ». Il en a été de même pour l'informatique, domaine où malgré les efforts de S. Papert, par exemple¹, pour profiter de l'interactivité enfin possible, l'option a été vite prise d'utiliser les logiciels pour faciliter les exercices répétitifs.

Rendre citoyennes des pratiques quotidiennes

Avec Internet, on change de registre, d'abord parce que le développement du réseau a commencé à changer notre rapport à l'information, et plus récemment, notre rapport à la démocratie. La nétiquette qui avait cours au temps des échanges entre chercheurs et pionniers n'a résisté ni à la massification, ni au commerce. La société peine à mettre en place des règles et l'exemple récent de la loi dite Davdsi², destinée à protéger les intérêts commerciaux et que les entreprises sont en passe de rendre caduque, est significatif. L'École n'est évidemment pas épargnée, les affaires liées au phénomène des blogs, ceux

des élèves mais aussi ceux des personnels, sont là pour nous le rappeler.

Pour le Sgen-CFDT, l'éducation à la citoyenneté est une démarche globale et transversale, qui ne s'arrête pas à une simple éducation à la civilité, ou même à la simple socialisation. C'est aussi une démarche dynamique qui permet au jeune de vivre les pratiques citoyennes. Il s'agit même ici, et de façon urgente, de rendre citoyennes des pratiques quotidiennes.

Urgence et opportunité

Piratage, plagiat, cybercriminalité, etc., les mots des médias jouent sur les peurs des uns et des autres pour parler d'Internet. Jeu d'autant plus facile que l'ignorance, ou la simple non-maîtrise, induit déjà cette peur. Il est bien du rôle de l'éducation de démonter des mécanismes qui apparaissent magiques pour contrer à la fois les déviances et les abus de pouvoir. Dans le même temps, il y a urgence à développer une éducation citoyenne, tant la technologie n'est pas un problème pour les jeunes générations. Le phénomène du plagiat par copier-coller est à cet égard significatif : face à l'utilisation d'un moyen technique qui ne fait que faciliter une pratique ancienne, quelle peut être la réponse de l'institution ? Développer l'éducation à la recherche documentaire (avec ce qu'elle suppose de travail interdisciplinaire en particulier avec les enseignants documentalistes), changer aussi les pratiques d'évaluation est sans doute plus long que de développer les techniques de repérage et l'arsenal de sanctions. Bien que plus coûteux, c'est surtout plus conforme à la mission de l'Éducation nationale. La prise en compte des TIC dans l'éducation pose ainsi la question de la pédagogie, l'innovation ne peut pas être technique.

1. *Le Jaillissement de l'esprit*, Flammarion, 1981.

2. Droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information... du 1^{er} août 2006.

3. Voir, par exemple, <http://www.injep.fr/Leblogauservicedes.html>, sur le site de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire.

4. <http://www.sesamath.net/>

Tous citoyens?

Les nouveaux systèmes de publication dont les blogs ou les wikis sont des exemples, ont réussi à renouveler Internet : d'utilisateur, chacun peut devenir acteur. Là encore, on parle plus volontiers des dérives que des réussites, et l'Éducation nationale doit faire avec un concept en construction qui bouscule ses modes de fonctionnement. Les mouvements d'éducation populaire, par exemple, se sont engagés dans l'aventure plus facilement que l'institution scolaire³. On peut citer aussi une expérience comme celle du réseau @Brest. Un des risques du Web 2.0 est d'aboutir à une juxtaposition d'expressions individuelles en lieu et place d'une connaissance ou d'une décision partagées. Pour que ces nouveaux outils collaboratifs permettent effectivement l'exercice, par tous, de la démocratie, il est indispensable que la montée en puissance de la technologie s'accompagne d'une éducation à la citoyenneté renouvelée. Faire apparaître la loi et les règles, non comme une contrainte de fait mais comme un moyen nécessaire aux échanges est une tâche que l'École doit assumer plus que jamais.

Éduquer à la responsabilité implique aussi pour les adultes une réelle cohérence entre les valeurs qu'ils affirment et les actes qu'ils posent au quotidien. La mise en place des ENT dans l'Éducation nationale peut conduire aussi bien à une externalisation des missions qu'à une mise en commun du travail des enseignants. Les sites des académies, ceux des CRDP, ceux d'associations comme Sésamath⁴ regorgent de ressources qui restent sous-exploitées et peu soutenues.

Il y a pourtant là plus d'espoir en termes de démocratisation mais aussi de qualité de l'éducation que dans des clés USB à base de logiciels propriétaires et de services marchands. ●

